

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2021/03/11/2021030638/justel>

Dossier numéro : 2021-03-11/30

Titre

11 MARS 2021. - Ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune portant sur les services en matière de budget, finances, comptabilité et contrôle

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Publication : Moniteur belge du 29-03-2021 page : 29406

Entrée en vigueur : 08-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 135 de la Constitution.

[Art. 2](#). Assentiment est donné à l'accord de coopération du 30 janvier 2020 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune portant sur les services en matière de budget, finances, comptabilité et contrôle.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune portant sur les services en matière de budget, finances, comptabilité et contrôle

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 29-03-2021, p. 29407)